

## Conditions générales relatives à l'échange de timbres-poste à l'unité RéseauPostal

### 1. Champ d'application

Les présentes conditions générales règlent les relations entre la clientèle et Poste CH SA en matière d'échange de timbres-poste.

### 2. Possibilités d'échange

Les timbres-poste sont échangés contre des timbres-poste de la série ordinaire actuelle. A titre exceptionnel, la Poste peut accepter un échange contre paiement en espèces:

- pour les clients qui viennent de s'équiper d'une machine à affranchir (dans le but de liquider un stock de timbres-poste)
- pour les clients qui peuvent prouver qu'ils ont acheté trop de timbres-poste pour une expédition en masse

### 3. Timbres-poste valables pour l'affranchissement

La Poste n'échange que des timbres-poste de Poste CH SA ayant cours. Les timbres-poste énumérés ci-après ne peuvent pas être remis pour échange :

- les timbres-poste suisses et les cartes avec valeur d'affranchissement n'ayant plus cours
- les timbres-poste étrangers
- les timbres de service d'organisations internationales
- les coupons-réponse internationaux
- les empreintes de machines à affranchir appartenant à des particuliers
- les timbres-poste reconstitués ou déchirés
- les timbres-poste découpés
- les timbres-poste oblitérés
- les timbres-poste détachés, sans colle

### 4. Demande d'échange

La demande d'échange, accompagnée des timbres-poste et d'un bordereau de livraison détaillé (nombre, valeur faciale, montant total des timbres-poste à échanger), doit être adressée à:

**Poste CH SA**  
**Finances**  
**Centre de services Finances Centre**  
**Echange de timbres-poste**  
**Case postale 2677**  
**4002 Bâle**

### 5. Soupçon d'abus

La Poste se réserve le droit de refuser l'échange de tous les timbres-poste englobés dans une même demande, si elle soupçonne un abus.

### 6. Prix

La Poste rembourse la valeur d'affranchissement, déduction faite de 10% (mais au minimum CHF 25.--). Lors de l'échange de timbres-poste spéciaux avec surtaxe, seule la valeur d'affranchissement, déduction faite des 10%, est remboursée.

**7. Modification des conditions générales**

La Poste se réserve le droit de modifier en tout temps les présentes conditions générales.

**8. For**

Le for est Berne.

**9. Droit applicable**

Pour le surplus, le droit suisse est applicable aux rapports contractuels.

**10. Texte original**

Les conditions générales sont rédigées en allemand, en français et en italien. En cas de contradiction, la version allemande fait foi.